Image not found or type unknown

Un garage nous réclame de l'argent 6 mois après la vente

Par **sbanus**, le **03/03/2010** à **21:57**

Nous avons acheté une auto d'occasion en août 2009 avec une reprise de notre ancienne voiture par le garage. Celui-ci a évalué cette dernière avec l'argus, carte grise en main et auto devant les yeux!
Apparement il c'est trompé en CV DIN et aujourd'hui, 6 mois plus tard, il nous adresse en recommandé une lettre nous réclamant 433€ de différence...
Peut-il agir de la sorte?
Doit-on payer?
Il dit dans son courrier que nous l'avons "trompé"... mais c'est LUI le professionnel et c'est lui qui a remplit les documents en utilisant l'argus et la carte grise du véhicule!
Doit-on craindre des pousuites si nous ne payons pas?
Que faire,svp???

Par **razor2**, le **03/03/2010** à **22:03**

Bonjour, avez vous signé un bon de commande pour la nouvelle voiture précisant le prix fixé pour la reprise de la vôtre? Si oui, à partir de ce moment, le professionnel ne peut plus rien vous réclamer. Le document est contractuel, et approuvé par le professionnel qui était d'accord sur le prix de la reprise. Si il s'est "trompé", tant pis pour lui. Ne donnez pas suite à sa demande. Il n'aura aucun recours.

Par **sbanus**, le **04/03/2010** à **12:59**

Merci de votre réponse rapide et claire, mais êtes-vous certain de la suite a donner à ce courrier?
Excusez de la question, mais êtes-vous juriste?
Nous ne voudrions pas trouver dans notre boîte aux lettres une convocation au tribunal!!!
Aussi voulons-nous être sûr de faire la bonne démarche face à cette affaire qui nous tracasse...

Bien cordialement.

Par **razor2**, le **04/03/2010** à **16:01**

Je ne suis pas juriste de formation, mais j'ai des connaissances en la matière. A vous de voir. Vous avez sans doute des papiers en votre possession, tels qu'un bon de commande, ou un bon de reprise de votre ancien véhicule, précisant le prix de la reprise, et signé par les deux parties. Ce document contractuel fait foi, et fera foi devant un juge. Le professionnel, ne pourra rien vous réclamer à postériori. Si il s'est trompé, tant pis pour lui. C'est lui le professionnel, c'était à lui à faire attention à la valeur commerciale de cette voiture et à vous faire une proposition adéquate sur le prix de reprise. Vous ne lui devez plus rien.

Par **sbanus**, le **04/03/2010** à **19:38**

Nous vous remerçions donc pour le temps que vous avez consacré à nous répondre aussi clairement. Nous tiendrons compte de vos commentaires et ne manquerons pas de vous faire part de la suite...

Cordialement.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés